



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/1999/SR.2
1er avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER LA SITUATION EN CE QUI
CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 31 mars 1999, à 10 heures

Président : M. DICKSON DONIGI (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

SÉMINAIRE RÉGIONAL POUR LES CARAÏBES (PROJET DE DIRECTIVES ET DE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR)

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 10 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour est adopté.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/AC.109/1999/L.2/Add.1 et A/AC.109/1999/CRP.1)

2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur les documents A/AC.109/1999/L.2/Add.1 et A/AC.109/1999/CRP.1. Il rappelle qu'à la séance précédente, le Président par intérim a présenté un document dans lequel il est suggéré que le Comité spécial procède dans un avenir proche à un examen critique de ses travaux et établisse un plan de ses activités futures. Ce document figure en annexe au document A/AC.109/L.1886. Trois réunions officieuses ont été organisées en vue de recueillir les vues des délégations sur le document en question. Trois documents officieux ont été présentés par le Président et un autre par le représentant du Chili. À l'issue des différents échanges de vues, un programme de travail a été élaboré et publié sous la cote A/AC.109/1999/L.2/Add.1.

3. Mme MALDONADO (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) donne lecture de quelques légères modifications d'édition à apporter à ce document, notamment à la page 2. Au titre du point 2, dans la troisième colonne, "hôte : Sainte-Lucie" constitue un élément séparé qui doit se trouver sur la même ligne que "lieu", et, dans la deuxième colonne, "25-27 mai 1999" doit être aligné sur le point 2.

4. M. SPIRIN (Fédération de Russie) dit que sa délégation a déjà exprimé son avis sur le programme de travail au cours de la séance précédente. La Fédération de Russie souhaite que les propositions soient élaborées sur la base de deux critères : elles doivent être conformes au mandat du Comité et doivent être applicables concrètement. Il semble que plusieurs propositions aient de lourdes incidences financières sans que leurs résultats soient vraiment significatifs. La délégation de la Fédération de Russie doute de l'intérêt de certaines activités pour la cause de la décolonisation. Elle demande au Secrétariat de préciser si des ressources additionnelles sont nécessaires et estime que les activités doivent être financées dans les limites des ressources disponibles.

5. Le PRÉSIDENT dit que le programme de travail porte sur 1999 et ne touche pas les activités pour l'année suivante. Comme il était entendu au cours des consultations officieuses, l'Assemblée générale a déjà approuvé l'essentiel du programme de travail et on ne peut donc pas le changer. Le Comité doit examiner tout au long de cette année le point 3 relatif à l'examen critique dans le cadre de consultations officieuses afin de dégager une stratégie commune pour discuter de ces différentes questions avec les puissances administrantes. Le Président prend toutefois acte de l'observation du représentant de la Fédération de Russie.

6. M. NATALEGAWA (Indonésie) réitère la position que sa délégation a exprimée au cours des consultations officieuses au sujet du point 3 du programme de travail. Si elle appuie l'essentiel des activités inscrites dans le programme, elle n'en tient pas moins à souligner qu'il importe que le Comité tienne compte, dans l'application du programme de travail, de la nécessité de tenir compte de la situation particulière de chaque territoire. En ce qui concerne d'autres

/...

éléments du programme de travail, notamment l'un des sous-alinéas du point 6, les vues de la délégation indonésienne sont bien connues et il n'y a pas lieu de les répéter.

7. M. EGUIGUREN (Chili), évoquant l'intervention de la délégation de la Fédération de Russie, dit qu'il importe de préciser si certains des éléments du point 3 du programme de travail sont des suggestions ou des questions que le Comité se doit d'examiner en temps utile. Il s'agit en particulier des points 3 d), e), f) et g). Une fois que cette précision sera donnée, il ne devrait plus y avoir de problème majeur. Il incombe au Président de décider du moment auquel ces questions seront examinées.

8. Le PRÉSIDENT dit que les questions inscrites au point 3 concernent des activités futures sur lesquelles le Comité devra se pencher lorsqu'il examinera son programme de travail et ses objectifs. Les paragraphes d) à g) portent sur des questions qui figuraient dans le rapport du Président par intérim l'année précédente comme devant faire l'objet d'un examen critique au niveau du Comité. Aucune date n'a encore été fixée pour l'examen de ces questions, mais le Comité aura à se pencher sur chacune d'elles au cours de l'année, dans le cadre de consultations officieuses, afin de déterminer notamment si elles sont pertinentes et de fixer les critères de leur mise en oeuvre, y compris les problèmes de financement et de coût qu'a soulevés le représentant de la Fédération de Russie.

9. M. TANOHO-BOUTCHOUÉ (Côte d'Ivoire) demande des précisions sur l'objet de la réunion. Au cours de la réunion précédente, le Comité a décidé de discuter de ses méthodes, de définir ses objectifs et de s'entendre sur les points litigieux avant de rencontrer les puissances administrantes. L'intervenant demande si la réunion en cours a pour objet de discuter de la méthode de travail et constate qu'il y a tellement de points inscrits au programme de travail qu'il serait difficile de les aborder tous.

10. Le PRÉSIDENT reconnaît que les points sont effectivement nombreux mais qu'il s'agit pour la plupart d'activités entreprises par le passé. Dans le rapport du Président par intérim de l'année précédente, il a été demandé de revoir ces activités afin de déterminer si elles sont encore pertinentes. En ce qui concerne les objectifs, le représentant de la Côte d'Ivoire a raison de les évoquer. Le Comité les abordera au titre du point 3 a) du programme de travail, dans le cadre de consultations officieuses, avant d'engager avec les puissances administrantes le dialogue mentionné au point 3 d). Certaines des questions inscrites au point 3 sont nouvelles et ont été avancées par la délégation chilienne dans un document présenté au cours des consultations officieuses mais elles s'inspirent pour l'essentiel du rapport du Président par intérim.

11. M. TANOHO-BOUTCHOUÉ (Côte d'Ivoire) veut savoir si le Comité examinera chaque point afin de déterminer si les membres sont d'accord sur les principes et partagent une vision commune avant de rencontrer les puissances administrantes.

12. Le PRÉSIDENT dit que la séance en cours est une séance officielle dont l'ordre du jour a déjà été adopté. Le Comité adoptera le programme de travail et examinera le programme de séminaire pour l'année, ainsi que les questions diverses. Le débat sur l'examen des objectifs et du mandat du Comité se

poursuivra au cours d'une séance officieuse que le Président se propose de convoquer dès que la séance sera levée.

13. Le PRÉSIDENT propose d'adopter le programme de travail figurant dans le document A/AC.109/1999/L.2/Add.1, tel qu'il a été modifié oralement par le Secrétariat.

14. Il en est ainsi décidé.

SÉMINAIRE RÉGIONAL POUR LES CARAÏBES (PROJET DE DIRECTIVES ET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR) (A/AC.109/1999/2)

15. Le PRÉSIDENT remercie le Représentant permanent de Sainte-Lucie pour les efforts qu'il a déployés afin que le Séminaire du Comité spécial se tienne cette année dans son pays.

16. Mme JOSEPH (Sainte-Lucie) se félicite que le Comité ait établi l'ordre du jour. Ce document, qui est attendu avec impatience par les organisateurs du Séminaire, contribuera à avancer les préparatifs.

17. Le PRÉSIDENT annonce que le Séminaire se tiendra du 25 au 27 mai à Castries (Sainte-Lucie) et que ces dates ont été confirmées par le pays hôte.

Projet de directives et de règlement intérieur (A/AC.109/1999/2)

18. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le texte du projet de directives et de règlement intérieur et propose au Comité de l'adopter.

19. Il en est ainsi décidé.

Composition de la délégation du Comité spécial

20. Le PRÉSIDENT dit que conformément aux dispositions financières, le Comité spécial sera représenté par six membres, dont le Président. Il propose que les membres du Bureau mènent les consultations nécessaires avec les membres de leurs groupes régionaux respectifs et qu'il soit autorisé à arrêter la composition de la délégation après avoir consulté les membres du Bureau.

21. Il en est ainsi décidé.

Liste des invités

22. Le PRÉSIDENT donne lecture de la liste des invités : puissances administrantes et représentants d'autres gouvernements (dont la participation ne sera pas prise en charge); représentants élus des territoires non autonomes dont un sera pris en charge par territoire. Il suggère d'adresser une invitation aux organisations régionales suivantes : Communauté des Caraïbes, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Forum du Pacifique Sud et Organisation des États américains. Il recommande que le Comité spécial finance la participation de cinq organisations non gouvernementales des territoires non autonomes. Il suggère également que le Comité autorise le Bureau à se prononcer sur le financement du voyage de ces organisations non gouvernementales et à inviter d'autres organisations non gouvernementales de la région à participer au Séminaire à leurs frais. En ce qui concerne les experts, dont la participation

sera également financée par le Comité spécial, le Président recommande que le Bureau soit autorisé à inviter cinq experts de la région. Tous les organismes des Nations Unies seront aussi invités à participer au Séminaire.

23. Le PRÉSIDENT propose au Comité d'adopter ces dispositions.

24. Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS DIVERSES

25. Le PRÉSIDENT propose que la Semaine de solidarité avec les peuples de tous les territoires coloniaux qui luttent pour la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme soit célébrée cette année à Sainte-Lucie, puisque le Séminaire du Comité spécial s'y tiendra du 25 au 27 mai.

26. Il en est ainsi décidé.

27. M. DAUSÁ CÉSPEDES (Cuba) se félicite que la Semaine de solidarité soit célébrée à Sainte-Lucie dans le cadre du Séminaire du Comité spécial. Toutefois, il estime qu'il conviendrait d'organiser au Siège, à New York, des manifestations parallèles pour marquer cette Semaine, ne serait-ce que sous forme d'une déclaration qui sera largement diffusée.

28. M. STANISLAUS (Grenade), M. TANOH-BOUTCHOUÉ (Côte d'Ivoire) et M. RABUKA (Fidji) appuient la proposition de la délégation cubaine et insistent sur l'importance d'une manifestation parallèle au Siège, à laquelle pourront notamment participer ceux qui ne pourront pas se rendre à Sainte-Lucie. La Semaine de solidarité est une excellente occasion de rappeler l'existence du Comité et du problème de la décolonisation.

29. Le PRÉSIDENT demande des suggestions pour la célébration de la Semaine de solidarité au Siège. Il dit que le Président de l'Assemblée générale pourrait, par exemple, faire une déclaration à cette occasion.

30. M. DAUSÁ CÉSPEDES (Cuba) approuve cette proposition et dit que le Président du Comité des Vingt-Quatre pourrait également faire une déclaration. Il demande au Président de laisser aux délégations le temps de réfléchir à la façon la plus rationnelle et la plus efficace de célébrer la Semaine au Siège en tenant compte du fait que le Président et plusieurs membres du Comité spécial seront à Sainte-Lucie.

31. Le PRÉSIDENT propose au Comité de l'autoriser à mener des consultations avec les autres membres du Bureau en vue de parvenir à une formule qui sera communiquée au Comité.

32. Il en est ainsi décidé.

33. M. OVIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) demande si le document blanc distribué par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sera examiné par le Comité spécial dans le cadre de l'examen critique qu'il effectuera en vue de préparer le dialogue avec les puissances administrantes.

34. Le PRÉSIDENT dit qu'il a l'intention de convoquer une séance officieuse dès la levée de la séance afin d'examiner cette question ainsi que le document de séance A/AC.109/1999/CRP.1.

La séance est levée à 11 h 10.